L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

DIMANCHE, 16 SEPTEMBRE 1894.

NOUVELLE-ORLEANS.

Le Socialisme de Mgr Ireland.

On a beaucoup et souvent parlé du socialisme chrétien et américain de Mgr Ireland, évêque de Saint-Paul, au Minnesota, dans les Etats-Unis. Mais il y a socialisme et socialisme. En un temps où la mode est la seule religion qui n'ait point d'hérétiques, il convient, quand on entend prononcer les mots de "socialisme" et de "socialiste", d'exiger au moins quelque précision. Mgr Ireland a consenti de bonne grâce à expliquer son socialisme à un rédacteur du *Figaro*. Ce n'est pas très effrayant. L'éminent évêque ne croit pas aux transformations sociales et radicales que prédisent chaque jour les professionnels du socialisme sectaire. Il souhaite, mais il souhaite comme tout le monde, comme vous et nous,—l'amélioration matérielle de la condition des travailleurs, l'amélioration morale et intellectuelle du plus grand nombre. Est-ce bien là le socialisme ou l'anti socialisme? Nullement, nous semble-t-il; ou alors, tout le monde a le droit de se dire socialiste: car il suffit d'avoir du bon sens pour repousser les solutions magiques et absurdes de MM. Guesde et Jaurès, de même qu'il suffit d'avoir un peu de générosité au cœur pour aider et pour croire au progrès de la démocratie.

Mgr Ireland ne veut pas admettre les illusions mentenses que les leaders du parti révolutionnaire propagent parmi les masses avec un dilettantisme cruel. Il sait que c'est folie de promettre l'égalité absolue entre les hommes; il proclame qu'il y aura toujours des gens plus intelligents, plus vaillants, qui acquerront par leur valeur propre une influence supérieure à celle de la majorité des gens. Ce seront des "hommes dirigeants"; il y en aura toujours, et il y en a toujours eu. Ce fut même une erreur manifeste et fatale de parler, comme on l'a fait, à tort et à travers, de "classes dirigeantes". Il n'y a pas de "classes" dans les pays libres et démocratiques comme les Etats-Unis ou comme la France; il y a des hommes qui ont plus de santé, plus de courage au travail, plus d'intelligence et plus de bonheur les uns que les autres. Ces hommes, plus favorisés que leurs voisins par la nature, —qui se rit de nos théories, de nos systèmes et de nos lois,—passent facilement dans une condition sociale inférieure à une condition sociale supérieure. "Fils de dirigés", ils deviennent des "dirigeants"; mais aucune barrière de classe ne s'est opposée à leur triomphe légitime.

Qu'est-ce donc qui pourrait constituer les classes? On dit: la possession du capital. Mais la théorie de la concentration du capital est une affirmation sans preuves des théoriciens du collectivisme. En réalité, c'est la diffusion du capital qui ne cesse point. De jour en jour, le capital est moins rémunéré; de jour en jour, les salaires augmentent. Entre ces deux forces, *capital* et *travail*, l'équilibre se rompt, normalement, sans révolutions ni secousses en faveur de la seconde. A ce fait éminemment auggestif de la baisse des rentes et de l'augmentation des salaires, on essaye de répondre par des déclarations grossières sur l'existence des grandes fortunes. Mais cela ne veut rien dire. Les grandes fortunes privées sont le signe de la richesse générale, et les petites fortunes ne sont pas contrariées par les grandes. Au contraire, "il n'y a pas de part plus de millionnaires qu'aux Etats-Unis, remarque M. Ireland, et nulle part, il n'y a moins de pauvres; nulle part, il n'y a moins de millionnaires qu'en Russie, et nulle part il n'y plus de pauvres". Vaut-il mieux, pour le travailleur, au milieu social où l'égalité se fait dans la misère et dans la médiocrité, ou bien le milieu social où l'initiative individuelle et la concurrence assurent l'ascension des salaires à l'abri des grandes fortunes que l'audace et le génie des affaires ont fondées?.....

Mgr Ireland n'est surtout socialiste qu'au ce sens qu'il est vivement préoccupé des moyens sociaux de faire qu'il y ait une amélioration du sort de la masse. Cette aspiration n'est heureusement pas nouvelle, et l'étiquette est moderne et si l'exploitation de l'étiquette est toute récente. Mais comment "améliorer" le sort du peuple? L'évêque de Saint-Paul attend beaucoup, mais non pas tout, des efforts individuels et de l'association. Il veut une intervention "raisonnable" de l'Etat; mais, ayant fait cette concession à des doctrines périlleuses, il a grande hâte de répudier les théories de Karl Marx ou de Henoit Malon. Pourquoi cette intervention de l'Etat? Parce que la charité ne suffit pas, selon Mgr Ireland: il faut "le prolongement du bras naturel," il faut demander "la justice complète." Qu'est-ce à dire? Si nous entendons bien Mgr Ireland, ce "droit" et cette "justice" doivent tendre à établir "l'égalité sociale." Mais encore? Nous n'avons jusqu'ici que des mots et des adjectifs, et pas une solution précise, pas une idée claire. Ce qui prouve que le "socialisme" même le plus sincère, le plus éclairé et le plus prudent, s'effare quand il s'agit de donner les formules de remèdes qui ne soient pas dignes d'être inscrites parmi les recettes des simples charlatans.

La religion, la famille, la propriété —cette trilogie de la tradition—seront-elles sacrifiées dans l'évolution que Mgr Ireland prédit et favorise? Certes, l'évêque de Saint-Paul ne sacrifie pas ces trois assises essentielles de la société. Il croit que ce sont là des principes éternels; mais ces principes lui apparaissent inégalement au cœur. Ainsi, il ne sontient pas que la forme actuelle de la propriété idéale: "celle qui réunirait les qualités suivantes: stimuler l'activité humaine et le travail individuel en lui assurant une juste rétribution; maintenir la stabilité de la famille; favoriser une équitable distribution des biens de ce monde." Voilà un excellent sujet de concours pour une Académie chargée de distribuer des prix d'économie politique, mais il est bien difficile de trouver dans les lignes précitées le programme net d'un homme d'action et d'un homme d'Etat. Quand on encourage certaines espérances, il conviendrait que la partie critique et l'exposé général d'une doctrine fussent suivis de quelques projets d'explication facilement intelligibles.

L'évêque de Saint-Paul, dit le *Temps*, n'est pas très satisfait de l'organisation actuelle de la société, et il propose cependant le communisme. Entre l'optimisme routinier et l'utopie, à quelle étape s'arrêtera-t-il? On ne sait; il ne paraît pas le savoir lui-même. Il croit que le communisme, malgré ses erreurs, nous a incité à réaliser quelques progrès partiels. Ce n'est pas sûr; car les quelques lois restrictives de la liberté du travail, qui furent faites en ces dernières années sous prétexte de sollicitude et de protection sociales et de fraternité, ont produit des résultats médiocres: elles ont limité l'effort individuel; elles ont gêné et appauvri bien des familles laborieuses; elles ont, enfin, fait un peu plus de mal, quand encore leur originelle faiseté ne les a pas rendues de tous points inapplicables et inappliquées. En somme, nous n'avons pas acquis de bien grandes lumières—même après les déclarations de Mgr Ireland—sur la solution pratique du problème social. Entre la critique injuste, exagérée, hâtive de l'organisation actuelle et les définitions positives depuis longtemps attendues, l'abîme se creuse toujours plus grand. Les hardis inventeurs qui devaient nous faire franchir ce gouffre obscur aboutissent à des absurdités, des niaiseries ou des aveux d'impuissance. Un résultat utile ne peut être obtenu, en effet, par la passion, la haine ou la complaisance. Il faut, si nous voulons aboutir, mêler un peu de tolérance et de raison aux élans de notre générosité.

Guérison du
DIABÈTE
1-5-8
Médicament : Cela ne coûte qu'un cent et un même huitième de cent par jour étant 365 jour.
Faites-le prendre immédiatement, autrement vous arriverez trop tard.
LE VIN URANÉ Pesqui
Fait diminuer de 1 gr. par jour
Le SUCRE DIABÉTIQUE
Dépôt à la NOUVELLE-ORLÉANS
J.-L. LYONS & Cie
Vente en gros:
PESQUI, Bordeaux.

BASILE BARES
FACTEUR DE PIANOS,
84 Rue Royale, Ville-Orléans
SEUL AGENT POUR LES
PIANOS GAVEAU, DE PARIS
Vaut d'être reçu de Paris des premières maisons, dire facture de Paris, et satisfaire pour le prix. Réparation de pianos à bon marché. Je donne mon attention personnelle; plus de trente ans d'expérience. Spécialité pour les accords de pianos; prix de la campagne parfaitement entendu.
10 mars—

A partir
Du 1er Janvier,
Mon adresse
Sera:
PAUL CONRAD,
Puerto Cortez,
Honduras, C. A.
Care Central America Express,
Port Tampa City,
Florida, U. S. A.

PETITES ANNONCES.

BRETTLING & SCHMIDT, magasin de meubles à bon marché, 607 rue Royale, entre Toulouse et St-Pierre—Meubles achetés, vendus et échangés. Matelas crin, à ressorts et en mousse faits sur commande; vieux matelas remis à neuf. Ainsi tous genres de travaux de TAPISSERIE exécutés avec la plus grande habileté. MEUBLES bien réparés, nettoyés et remis à neuf; travaux bien finis et garantis.
3 août—3m

DEMANDES.

ON demande une gardienne d'enfants qui devra coucher sur les lieux. S'adresser 289 St-Pierre, près Derbigny. 16 sept—1f

A LOUER.

A LOUER—Les deux maisons sit ées rue St Claude, 314 et 316, entre Barracks et Hôpital, ayant huit chambres, deux cabinets. $25 par mois. S'adresser 316 Dauphine.
13 sept—8f

Joseph Dufourc vs Edward P. Lopez.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans. — No 20,982. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, ancien No 95 nouveau No 429 rue Royale, entre Conti et St-Louis, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI, 18me jour de septembre 1894, à 11 heures A.M., de la propriété ci-après décrite à savoir: Un lot de meubles de maison. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire ci-mon bureau. Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
6 sept—6 12 18

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de S. E. Marx.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 43,150—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Frank McGlynn, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
14sept—14 18 23

Succession de Owen McCawley et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 43,709—Division K.—Attendu que Thomas J. McCawley a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feus Owen McCawley et femme, décédés intestats; et attendu que par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
13 sept—13 18 22

Succession de John White.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 42,322—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Thomas White, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
12 sept—12 16 21

Succession de William Cullinan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 42,119—Division C—Attendu que John W. Cullinan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Cullinan, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
11 sept—11 15 20

Succession de Patrick Short.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 40,754—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
8sept—8 12 16

AVIS AUX CREANCIERS

M. D. Lugan et al., vs Comeaux Aiken Packet Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 40,081—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. V. LeBlanc et W. J. Comeaux, commissaires liquidateurs de la Comeaux Aiken Packet Company, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
13 sept—13 18 22

PAR CHARLES D. STUART.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'affaire de F. R. Matthews & Co vs Ieuvre créancier.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D—No 39,541.

PAR CHARLES D. STUART, Mécanteur—bureau No 19 Place Commerciale, MARDI, 25 septembre 1894, à 11 heures A. M., au local No 99 rue Gravier entre Magasins et Camp, il sera vendu à l'enchère, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. R. Rightor, juge de la susdite Cour et Division, en date de 10 septembre 1894, la propriété ci-après décrite, appartenant au dit insolvable, à savoir—

Pianos, machines à écrire (type-writer) balances, ecrcs, papier folio, vitrines, étagères, presses caractères, coupe papier, coffre-fort en fer, bureaux et autres installations de magasin, etc., etc., le tout d'après inventaire déposé au mon bureau. Conditions—Comptant avant livraison. 13 sept—13 20 25

1-5-8

Médicament : Cela ne coûte qu'un cent et un même huitième de cent par jour étant 365 jour.

Faites-le prendre immédiatement, autrement vous arriverez trop tard.

Le Directory de la Ville De la Nouvelle-Orléans pour 1894, de SOARDS.

Renferme plus de changements qu'il y en a eu depuis vingt ans. Les noms qui sont les anciens directories deviennent inutiles et que le nouveau devient indispensable.

Vu des destructions et des délinquants parmi nos souscripteurs, ce directory diffère de publication de souscriptions exclusivement, il n'y a qu'un nombre limité en vente.

C'est une aide de valeur et sauve avec le temps de l'argent, etc.

City Directory, prix.....$6 00
Business Directory, prix. 1 00
Mappe de la Ville, Lithographiée, 3 couleurs..... 50

Chacun de ces ouvrages mentionnés ci-dessus envoyé par express ou par la malle dans toutes les parties des Etats-Unis sur l'envoi du prix.

L. SOARDS, Editeur,
5 Commercial Place, Coin Camp,
6 mars—

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de la propriété de valeur commune comme les Propres Slaughterhouse & Refrigerating Co, Limited.

Union Oil Company of New Jersey
vs.
Peoples' Slaughterhouse & Refrigerating Co. Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 43,402. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Gommune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 16 octobre 1894, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Tout et particulièrement les lots suivants, morceau et parcelle de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, incluant tous les droits de dépôt ou accroissement de la batture qui peuvent être fait ou augmentation qui peut se faire par le fleuve Mississippi sur ladite propriété ci après décrite:

Un certain morceau de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Live Oak ou Constance, Magasine, Bellecastle et Dufossat, désigné comme lots Nos 7 8 et 9, et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Live Oak ou Constance, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Un tier en plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit, avec bilets garantis par hypothèque sur la propriété, portant intérêt de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement final, ensemble avec toutes les cautionnements de garantie. Les quéreurs assumeront en sus de leur enchère les taxes de 1894. Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, l'acquéreur fera un dépot de 10 pour cent au moment de l'adjudication.
9 sept—9 13 20 27—oct 4 11

PAR JAS A. BRENNAN.
ANNONCE JUDICIAIRE.

Ilet de terre grandeur extra
—ET—
Quatre cottages doubles et deux simples
A CARROLLTON.

Bornés par les rues Washington, Short, Quatrième et Zimple.

A un ilet de l'avenue Carrollton et des deux doubles lignes de chars électriques, à proximité du marché, des églises et écoles. Une des plus belles occasions offertes pour emplacement et spéculation.

LONG CRÉDIT. CONDITIONS FACILES.

Dans l'affaire de Francis Rocker vs. Anna M. Dolliger.

No 41,511—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS A. BRENNAN, Encanteur—Bureau 146 rue Gravier—MERCREDI, 3 octobre 1894 à midi à la Bourse des Encanteurs, 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, il sera vendu à l'encan en vertu de et conformément à un jugement rendu le 24 août 1894, et signé le 30 août 1894, par l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain ilet de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé Cours le Septième District de cette ville, désigné par le No 38 B, d'après un certain plan annexé à un acte passé pardevant C. C. Porter, notaire public, le 19 novembre 1860, et mesurant 301 pieds de face à la rue Washington, 300 pieds de face à la rue Short, 275 de facepieds à la rue Zimpel et 275 pieds de face à la rue Quatrième.

Conditions—La moitié en plus comptant, à l'option de l'acquéreur et la balance, s'il y en a, à un spécimen de un et deux ans, approuvés par des billets de l'acquéreur divisés en coupons, pour satisfaire l'intérêt des parties intéressées, garantis par lien et privilège de vendeur et portant intérêt de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final. Assurance, honoraires d'avocat et toutes les autres dépenses nuisances de sécurité; les taxes de 1894 devront être acquittées par l'acquéreur en sus du prix d'adjudication; le dépôt de 10 pour cent devra être fait au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant F. Diebel Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur. Le plan exposé aux Nos 72 et 74 rue St Charles vus qu'au 30 sept; après cette date aux Nos 629 et 631 rue Commune.
2 sept—2 9 16 23 30—oct 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE JOLI COTTAGE DOUBLE ET EMPLACement de Commerce, coin des rues Deuxième et Constance, et Résidence en Bois dans le fond, rue Deux Constance.

LE COTTAGE DOUBLE, SOLIDEMENT Construit, 173 rue Laurel, entre les rues Première et Deuxième, les plus belles portions du Quartier Distingué.

Succession de Daniel Scelland et femme No 42 848—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. A. BRENNAN, encanteur—Bureau No 146 rue Gravier—MERCREDI, 3 octobre 1894, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 22 août 1894, et signé le 30 Août 1894, par l'Hon. Gen. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous droits, voies, etc., situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet No 52, borné par les rues Deuxième, Troisième, Laurel et Constance, et désigné sur le plan de C. Préot, notaire, l'acquéreur fera un dépot de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

PAR JAS A. BRENNAN.
ANNONCE JUDICIAIRE.

Ilet de terre grandeur extra
—ET—
Quatre cottages doubles et deux simples
A CARROLLTON.

Bornés par les rues Washington, Short, Quatrième et Zimple.

A un ilet de l'avenue Carrollton et des deux doubles lignes de chars électriques, à proximité du marché, des églises et écoles. Une des plus belles occasions offertes pour emplacement et spéculation.

LONG CRÉDIT. CONDITIONS FACILES.

Dans l'affaire de Francis Rocker vs. Anna M. Dolliger.

No 41,511—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS A. BRENNAN, Encanteur—Bureau 146 rue Gravier—MERCREDI, 3 octobre 1894 à midi à la Bourse des Encanteurs, 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, il sera vendu à l'encan en vertu de et conformément à un jugement rendu le 24 août 1894, et signé le 30 août 1894, par l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain ilet de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé Cours le Septième District de cette ville, désigné par le No 38 B, d'après un certain plan annexé à un acte passé pardevant C. C. Porter, notaire public, le 19 novembre 1860, et mesurant 301 pieds de face à la rue Washington, 300 pieds de face à la rue Short, 275 de facepieds à la rue Zimpel et 275 pieds de face à la rue Quatrième.

Conditions—La moitié en plus comptant, à l'option de l'acquéreur et la balance, s'il y en a, à un spécimen de un et deux ans, approuvés par des billets de l'acquéreur divisés en coupons, pour satisfaire l'intérêt des parties intéressées, garantis par lien et privilège de vendeur, et portant intérêt de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final. Assurance, honoraires d'avocat et toutes les autres dépenses nuisances de sécurité; les taxes de 1894 devront être acquittées par l'acquéreur en sus du prix d'adjudication; le dépôt de 10 pour cent devra être fait au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant F. Diebel Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur. Le plan exposé aux Nos 72 et 74 rue St Charles vus qu'au 30 sept; après cette date aux Nos 629 et 631 rue Commune.
2 sept—2 9 16 23 30—3 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Quatre lots extra grands et cottages doubles à Carrollton.
Voisinage s'améliorant rapidement.

Succession de Henry Roan et femme et Thomas Roan.

No 43,256—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR JAS A. BRENNAN, Encanteur, Bureau No 642 rue Gravier—MERCREDI, 26 septembre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable M. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé le 22 août 1894, dans l'affaire ci-dessus, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Quatre certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième District de cette ville, dans l'ilet No 102, borné par les rues Jackson, Upperline, Jeannette et Sixième, désignés par les numéros cons, donns, trente-unième, trente-deux. Ledite lots onze et douze mesurent chacun trente (30) pieds de face à la rue Sixième, sur une profondeur de cent-cinquante (150) pieds. Les sets numéros trente-quatre et trente-cinq mesurent chacun trente (30) pieds de face à la rue Jeannette, sur une profondeur de cent-cinquante (150) pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera les taxes de 1894 en sus de prix de son adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente pardevant F. Diebel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
26 août—26—sept 2 9 16 23 26

PAR JOHN H. O'CONNOR.
ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés à deux étages
Dans le Cinquième District,
No 15 rue Bellevilla, entre l'avenue Pélican et la rue Patterson.
A L'ENCAN.
Succession de Frank Miller.

No 43,389—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division O.

PAR J. H. O'CONNOR & CO.—Alfred C. Green, encanteur.—Bureau No 56 rue Carondelet (nouveau No 334)—MERCREDI, le 10 octobre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue de la Commune, entre les rues Camp et St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième district de cette ville, désignés comme les lots Nos 6 et 8 de Pilet No 245, lequel se trouve compris dans les avenues Pelican, Peter ou Pélican et les rues Vallette et Belleville, arrondie Chesnut, d'après un plan dressé par L. H. Pillé, voyer, daté du 18 septembre 1846, déposé dans le bureau de A. C. Ainsworth, ancien notaire en cette ville.

Le lot No 6 mesure 30 pieds 6 pouces de face à la rue Belleville ou Chestnut, par 138 pieds 6 pouces et 7 lignes de profondeur.

Le lot No 9 mesure 30 pieds 5 pouces de face à la rue Belleville ou Chestnut sur 138 pieds 6 pouces et 7 lignes de profondeur, le tout d'après le plan sus mentionné.

Les améliorations sur ladite lots de terre consistent de la bâtisse à deux étages connue comme le No 15 de la rue Belleville; elle est retirée de la rue et a une galerie sur le devant et sur le côté, corridor, neuf chambres, etc. Rapporte un loyer annuel de $216.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur devra déposer 10 pour cent du prix de l'achat comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant W. R. Seymour, notaire

ET LE MÊME JOUR.

Il sera vendu à l'encan à la dite Bourse:

Les meubles de maison et effets mobiliers de ladite succession. Le tout d'après un inventaire enregistré en cour.

Conditions de la vente.—Comptant avant livraison.
1er sept—1 5 12 19 26—oct

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de la propriété de valeur commune comme les Propres Slaughterhouse & Refrigerating Co, Limited.

Union Oil Company of New Jersey
vs.
Peoples' Slaughterhouse & Refrigerating Co. Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 43,402. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 16 octobre 1894, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gravier, Magasine, Bellecastle et Dufossat, désigné comme lots Nos 7 8 et 9, et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Live Oak ou Constance, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Un tier en plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit, avec billets garantis par hypothèque sur la propriété, portant intérêt de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement final, ensemble avec toutes les cautionnements de garantie. Les quéreurs assumeront en sus de leur enchère les taxes de 1894. Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, l'acquéreur fera un dépot de 10 pour cent au moment de l'adjudication.
9 sept—9 13 20 27—oct 4 11

PAR JAS A. BRENNAN.
ANNONCE JUDICIAIRE.

Ilet de terre grandeur extra
—ET—
Quatre cottages doubles et deux simples
A CARROLLTON.

Bornés par les rues Washington, Short, Quatrième et Zimple.

A un ilet de l'avenue Carrollton et des deux doubles lignes de chars électriques, à proximité du marché, des églises et écoles. Une des plus belles occasions offertes pour emplacement et spéculation.

LONG CRÉDIT. CONDITIONS FACILES.

Dans l'affaire de Francis Rocker vs. Anna M. Dolliger.

No 41,511—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS A. BRENNAN, Encanteur—Bureau 146 rue Gravier—MERCREDI, 3 octobre 1894 à midi à la Bourse des Encanteurs, 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, il sera vendu à l'encan en vertu de et conformément à un jugement rendu le 24 août 1894, et signé le 30 août 1894, par l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain ilet de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé Cours le Septième District de cette ville, désigné par le No 38 B, d'après un certain plan annexé à un acte passé pardevant C. C. Porter, notaire public, le 19 novembre 1860, et mesurant 301 pieds de face à la rue Washington, 300 pieds de face à la rue Short, 275 de facepieds à la rue Zimpel et 275 pieds de face à la rue Quatrième.

Conditions—La moitié en plus comptant, à l'option de l'acquéreur et la balance, s'il y en a, à un spécimen de un et deux ans, approuvés par des billets de l'acquéreur divisés en coupons, pour satisfaire l'intérêt des parties intéressées, garantis par lien et privilège de vendeur, et portant intérêt de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final. Assurance, honoraires d'avocat et toutes les autres dépenses nuisances de sécurité; les taxes de 1894 devront être acquittées par l'acquéreur en sus du prix d'adjudication; le dépôt de 10 pour cent devra être fait au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant F. Diebel Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur. Le plan exposé aux Nos 72 et 74 rue St Charles vus qu'au 30 sept; après cette date aux Nos 629 et 631 rue Commune.
2 sept—2 9 16 23 30—3 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Quatre lots extra grands et cottages doubles à Carrollton.
Voisinage s'améliorant rapidement.

Succession de Henry Roan et femme et Thomas Roan.

No 43,256—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR JAS A. BRENNAN, Encanteur, Bureau No 642 rue Gravier—MERCREDI, 26 septembre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable M. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé le 22 août 1894, dans l'affaire ci-dessus, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Quatre certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième District de cette ville, dans l'ilet No 102, borné par les rues Jackson, Upperline, Jeannette et Sixième, désignés par les numéros cons, donns, trente-unième, trente-deux. Ledite lots onze et douze mesurent chacun trente (30) pieds de face à la rue Sixième, sur une profondeur de cent-cinquante (150) pieds. Les sets numéros trente-quatre et trente-cinq mesurent chacun trente (30) pieds de face à la rue Jeannette, sur une profondeur de cent-cinquante (150) pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera les taxes de 1894 en sus de prix de son adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente pardevant F. Diebel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
26 août—26—sept 2 9 16 23 26

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de la propriété de valeur commune comme les Propres Slaughterhouse & Refrigerating Co, Limited.

Union Oil Company of New Jersey
vs.
Peoples' Slaughterhouse & Refrigerating Co. Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 43,402. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 16 octobre 1894, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gravier, Magasine, Bellecastle et Dufossat, désigné comme lots Nos 7 8 et 9, et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Live Oak ou Constance, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Un tier en plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit, avec billets garantis par hypothèque sur la propriété, portant intérêt de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement final, ensemble avec toutes les cautionnements de garantie. Les quéreurs assumeront en sus de leur enchère les taxes de 1894. Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, l'acquéreur fera un dépot de 10 pour cent au moment de l'adjudication.
9 sept—9 13 20 27—oct 4 11 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée de valeur dans le Deuxième District,

Rue Conti, entre les rues Bourgogne et Romparts, la rue à l'arrière étant Bienville.

Mme Louise Grover et son mari vs Charles P. Gould, syndic.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 43,295—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 25 septembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, désigné par le lettre B, sur un plan d'Arthur DeArmas, voyer et ingénieur civil, en date de mars 1880, situé dans le Deuxième District de cette ville, borné par les rues Conti, Bourgogne, Romparts et Bienville, et mesurant conformément au dit plan trente-quatre pieds six pouces de face à la rue Conti sur une profondeur entre lignes parallèles de cent trente-quatre pieds trois pouces et trois lignes.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
13 sept—13 20 27—4 11 16 oct

ANNONCE JUD